

DÉLIBÉRATION PARITAIRE N°3-21
RELATIVE AU CALENDRIER 2021 DES GROUPES TECHNIQUES PARITAIRES DE L'ANFA

Les organisations soussignées,

Vu l'article 1-21 b) 1- de la Convention collective,

Vu l'avenant n°1, en date du 22 février 2017, à l'Accord Paritaire National du 15 mai 2007 relatif à l'actualisation du RNQSA et du RNCSA,

Vu la délibération paritaire n°3-19 du 13 février 2019 relative au processus d'examen paritaire des qualifications professionnelles,

Vu la délibération n°1-21 du 26 janvier 2021 relative aux évolutions des qualifications professionnelles,

Considérant l'importance du suivi des dispositifs de qualification pour chacune des filières existantes dans le RNQSA, et par conséquent la nécessité d'organiser une veille permanente dans ce domaine pour anticiper les évolutions qui concernent ces filières, selon un processus normalisé,

Considérant la volonté des partenaires sociaux d'entretenir, de développer les capacités d'adaptation des entreprises et des salariés de la branche, de maintenir l'emploi et de renforcer les actions visant à l'acquisition de nouvelles compétences,

Convient de ce qui suit :

Article 1^{er} – Organisation des groupes techniques paritaires 2021

Des groupes techniques paritaires sont organisés pour l'année 2021 afin d'étudier l'ensemble des dossiers liés au suivi technique du RNQSA et du RNCSA, dans les conditions mentionnées à l'article 6.2 de la délibération n°3-19 du 13 février 2019 relatif au processus de construction des fiches de qualification.

L'ANFA assure le secrétariat et l'animation de ces groupes techniques paritaires.

En fonction des mesures sanitaires liées à l'épidémie de la Covid-19 en vigueur au regard des dispositions légales et réglementaires, l'ANFA précisera aux participants, en amont de chaque groupe technique paritaire, si la réunion se déroulera en présentiel ou à distance.



Article 2 – Validation du calendrier 2021

Conformément à l'alinéa 5 de l'article 6.2 précité, et sous réserve des dispositions des alinéas 4 et 8 de l'article 6.2, les organisations soussignées valident pour l'année 2021 le calendrier des groupes techniques paritaires suivant après proposition par l'ANFA lors de la Commission Paritaire Nationale du 16 décembre 2020 :

1^{er} SEMESTRE

THÈMES	DATES
VENTE ET MAINTENANCE MOTOCYCLES	4 février 14h à 16h30
DÉMONTAGE-RECYCLAGE	7 avril 14h à 16h30
VÉHICULES UTILITAIRES ET INDUSTRIELS (vente, maintenance, pneumatique)	18 mai 14h à 16h30
PRÉPARATION-RÉNOVATION DES VÉHICULES	19 mai 10h à 12h30

2^e SEMESTRE

THÈMES	DATES
LOCATION DE VÉHICULES	23 septembre 14h à 16h30
VENTE ET MAINTENANCE CYCLES	29 septembre 14h à 16h30
STATION-SERVICE	4 octobre 14h à 16h30
ENSEIGNANT DE LA CONDUITE	13 octobre 14h à 16h30
SERVICES MULTIMARQUES DE L'APRÈS-VENTE AUTOMOBILE	4 novembre 14h à 16h30
VÉHICULES UTILITAIRES ET INDUSTRIELS (vente, maintenance, pneumatique)	8 novembre 14h à 16h30



2

VENTE ET MAINTENANCE CYCLES <i>Optionnel</i>	15 novembre 14h à 16h30
ENTRETIEN ET RÉPARATION DES AUTOMOBILES Maintenance VL	16 novembre 10h à 12h30

Fait à Paris, le 26 janvier 2021

Organisations professionnelles

Organisations syndicales de salariés

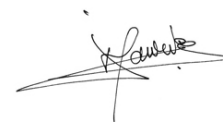
CNPA



Fédération FO Métallurgie



FGMM-CFDT



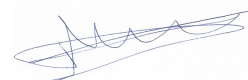
FNA



CFE -CGC



FTM - CGT



ASAV



CFTC

